

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 9 décembre 2025 à 20 heures 30 minutes

Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Étaient présents : Mme AJCHENBAUM Judith, Mme AURAND Aurélie, M BONTE Erwan, Mme FRASSIN Claudine, M KORTE Stéphane, M PECH Anthony, Mme RAYNAUD Inès.

Procuration: M KAPPEL Sébastien donne pouvoir à Mme AJCHENBAUM Judith.

Étaient absents : Mme BUC Agnès, M JAROSZ Axel, M MEYSSONNIER Noël.

Était excusé :

Secrétaire de séance : Claudine FRASSIN

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 27 novembre 2025, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2025
- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » :
 - validation de l'Avant Projet Définitif (APD)
 - demande de subvention auprès de l'Etat
 - demande de subvention auprès de la Région
 - demande de subvention auprès du Département
 - plan de financement
- Participation financière de la commune aux frais de la classe de découverte prévue en mars 2026
- Versement d'une subvention à l'association Centre de Loisirs de Fiac
- Questions diverses

1- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » : validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Madame la maire rappelle que, suite à l'appel d'offre du 25 avril 2025, le cabinet d'architectes Atelier T a été nommé maître d'œuvre du projet d'«Aménagement de la maison Calmès en logements» par délibération du 03 juin 2025.

Le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le maître d'œuvre à 552 170,92€ HT, en 12 lots, décomposés ainsi :

Lot 1 VRD - Espaces Verts :	19 000,00 € HT
Lot 2 Gros Oeuvre- Désamiantage :	151 000,00 € HT
Lot 3 Charpente bois / Couverture tuile :	60 000,00 € HT
Lot 4 Enduit Extérieur :	31 000,00 € HT
Lot 5 Menuiseries extérieures - Alu :	47 709,00 € HT
Lot 6 Plâtrerie - Isolation - faux plafond :	63 977,86 € HT
Lot 7 Menuiseries intérieures :	26 131,56 € HT
Lot 8 Plomberie / Sanitaires :	32 493,00 € HT
Lot 9 Électricité :	38 956,59 € HT
Lot 10 Revêtements durs - Faïences :	27 668,75 € HT
Lot 11 Revêtements souples et muraux :	20 955,97 € HT
Lot 12 Peinture - Nettoyage :	33 278,19 € HT

TOTAL DES TRAVAUX : 552 170,92 € HT

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre par la phase de consultation des entreprises phase PRO ;

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite des estimations financières réalisées par la commune et que les crédits inscrits au budget pour 2026 permettront la prise en charge de cette dépense ;

Considérant que les validations demandées amèneront automatiquement à l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises ;

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif relatif (APD) aux travaux d'«Aménagement de la maison Calmès en logements», approuve le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 552 170,92 € HT, autorise le lancement de la consultation des entreprises, autorise la maire à signer tout document relatif à ces fins.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » : demande de subvention auprès de l'Etat

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait d'aménager la maison Calmès en logements,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui s'élève 665 000,00 € HT soit 798 000,00 € TTC,

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier de l'Etat au taux le plus élevé possible, au titre du Fonds Vert,

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES FINANCEURS	MONTANT
ETAT - FONDS VERT (sur un montant de travaux subventionnable de 360 000€)	180 000€ soit 27,07%
REGION - Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale	52 000€ soit 7,82%
DEPARTEMENT - FDT	30 000€ soit 4,51%
<i>Sous-total des aides publiques</i>	262 000€ soit 39,40%
AUTOFINANCEMENT	403 000€ soit 60,60%

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert, au taux le plus élevé possible, d'autoriser la Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant et précise que les sommes seront prévues au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » : demande de subvention auprès de la Région Occitanie

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait d'aménager la maison Calmès en logements,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui s'élève 665 000,00 € HT soit 798 000,00 € TTC,

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier de la Région Occitanie au taux le plus élevé possible, au titre du Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale,

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES FINANCEURS	MONTANT
ETAT - FONDS VERT (sur un montant de travaux subventionnable de 360 000€)	180 000€ soit 27,07%
REGION - Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale	52 000€ soit 7,82%

DEPARTEMENT - FDT	30 000€ soit 4,51%
<i>Sous-total des aides publiques</i>	262 000€ soit 39,40%
AUTOFINANCEMENT	403 000€ soit 60,60%

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier de la Région Occitanie au titre du Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale, au taux le plus élevé possible, d'autoriser la Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant, et précise que les sommes seront prévues au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**4- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » : demande de subvention auprès d
département du Tarn**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait d'aménager la maison Calmès en logements,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui s'élève 665 000,00 € HT soit 798 000,00 € TTC,

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier du Département du Tarn au taux le plus élevé possible, au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) Axe 1 Mesure 1,

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES FINANCEURS	MONTANT
ETAT - FONDS VERT (sur un montant de travaux subventionnable de 360 000€)	180 000€ soit 27,07%
REGION - Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale	52 000€ soit 7,82%
DEPARTEMENT - FDT	30 000€ soit 4,51%
<i>Sous-total des aides publiques</i>	262 000€ soit 39,40%
AUTOFINANCEMENT	403 000€ soit 60,60%

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier du Département du Tarn au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) Axe 1 Mesure 1, au taux le plus élevé possible, d'autoriser la Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant et précise que les sommes seront prévues au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5- Opération « Aménagement de la maison Calmès en logements » : plan de financement

Madame la Maire propose à l'Assemblée d'actualiser le plan de financement pour l'aménagement de la maison Calmès en logements.

Nature de travaux : « Aménagement de la maison Calmès en logements»

Coût total prévisionnel : 665 000,00 € HT

ETAT - FONDS VERT : (sur un montant de travaux subventionnable de 360 000€)	180 000€ soit 27,07%
REGION - Dispositif d'Aide au Logement Communal et Intercommunal à Vocation Sociale :	52 000€ soit 7,82%
DEPARTEMENT - FDT :	30 000€ soit 4,51%

<i>Total des aides publiques</i> :	262 000€ soit 39,40%
AUTOFINANCEMENT :	403 000 € soit 60,60%

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6- Participation financière de la commune aux frais de la classe de découverte prévue en mars 2026

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre d'un projet pédagogique les élèves de CM1 et CM2 de l'école du Figuier se rendront à Paris du 16 au 20 mars 2026. La Directrice de l'école sollicite une participation financière de la mairie.

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 3 000 euros sous forme de subvention dans le cadre du projet pédagogique des élèves de CM1 / CM2 de l'école du Figuier qui se rendront à Paris du 16 au 20 mars 2026 et dit que la subvention sera versée à l'Association USEP de FIAC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7- Attribution d'une subvention à l'association Centre de Loisirs de Fiac

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a versé à l'association Centre de Loisirs de FIAC une subvention de fonctionnement de 20 000€ (part fixe) en avril 2025 et une subvention de fonctionnement (part variable) de 20 000€ en août 2025.

Madame la Maire demande maintenant aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 5 000€, conformément à l'article 3 – Titre 3 de la convention.

De plus, le Centre de Loisirs de FIAC rencontrant des difficultés financières imprévues pour clore l'année 2025, avec un déficit supérieur aux prévisions, sollicite une subvention exceptionnelle supplémentaire de 5 000 €.

Madame Inès RAYNAUD, étant concernée par l'affaire, ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de fonctionnement complémentaire de 5 000€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association Centre de Loisirs de FIAC et dit que les crédits sont prévus au budget 2025.

VOTE : Adoptée à la majorité, avec une abstention

8- Information aux élus sur un virement de crédits au budget principal

Madame la Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée un virement de crédits budgétaires intervenu conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce transfert, d'un montant de 9 200€, sera effectué de l'article 6078 (« Autres marchandises ») vers l'article 65748 (« Autres personnes de droit privé ») afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Centre de Loisirs de FIAC pour l'exercice 2025.

Il est précisé que cette opération, autorisée par le cadre réglementaire en vigueur, n'affecte en aucune manière l'équilibre global des dépenses du budget.

9- Questions diverses

9-1 Repas de Noël agents/élus mardi 16 décembre au Château de Fiac.

9-2 Mise à disposition par l'Association Des Maires (ADM81) d'une plateforme regroupant les données fiscales de la commune.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, déclare la séance close à 21h15.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	Absente
FRASSIN Claudine	
JAROSZ Axel	Absent
KAPPEL Sébastien	Procuration à AJCHENBAUM Judith
KORTE Stéphane	
MEYSSONNIER Noël	Absent
PECH Anthony	
RAYNAUD Inès	